

# La santé dans toutes les politiques communales

Séminaire à Bruxelles du mardi 5 juin 2018

Séminaire à Charleroi du mercredi 6 juin 2018

---

*Intervention de Alexandre Bédât,  
Chef du service de l'Action sociale,  
Saint – Imier, Suisse, membre de  
la Commission Fédérale pour la Jeunesse,  
membre S2D.*

*Intervention de Souhaïl Latrèche, Chef  
du service de santé et promotion de la  
santé, La Chaux-De-Fonds, Suisse,  
député au Grand Conseil du Canton de  
Neuchâtel, membre S2D*

---

## Transversalité et participation au cœur de Villes Santé

La Chaux-de-fonds – Saint - Imier des expériences dans l'Arc Jurassien

### Abstract

Souhaïl Latrèche et Alexandre Bédât ont œuvrés durant plus de 10 ans et conjointement pour la mise en place du concept Ville Santé au sein de la Ville de La Chaux-de-Fonds, métropole horlogère nichée dans les montagnes jurassiennes.

Le premier est médecin, responsable d'un service de santé et de promotion de la santé, il œuvre comme médecin scolaire et comme député au sein du gouvernement cantonal. Le deuxième, chef d'un service d'Action Sociale à fait toute sa carrière en lien avec les politiques de jeunesse, il est membre de la Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse au niveau national. Tous deux font partie de l'Association internationale S2D (Santé et développement durable), ancien centre collaboratif pour la francophonie des Villes Santé de l'OMS.

Après vous avoir fait découvrir les particularismes helvétiques, qui n'ont en ce sens rien à envier à la Belgique, les lieux dans lesquels ils travaillent et leurs champs d'action, ils présenteront les missions qu'ils mènent conjointement au sein du réseau Ville santé.

Les actions pratiques et les bonnes pratiques seront au centre de leur présentation avec des exemples adaptables partout où existent à la fois des habitants et des administrations.

Ils vous présenteront également les EIS (évaluation d'impact sur la santé) avec un regard objectif et sans concessions.

Avec le soutien du Parlement francophone bruxellois

